

**25<sup>ème</sup> DUATHLON de St-GENIES-DES-MOURGUES**

Organisé par le

FOYER DES JEUNES DE ST-GENIES-DES-MOURGUES

**Dimanche 15 mai 2022**

**Règlement de l'épreuve**



## Règlement de l'épreuve

### CONTACTS

---

- André Pierre Garcia                      06 48 30 90 98
- Cécile Ciglia                                06 84 49 81 53
- Organisateur Foyer des Jeunes de St Geniès des Mourgues
- Mail : duathlonstgenies@gmail.com

POINT DE RENDEZ-VOUS : A la Maison Pour Tous (Place de la Poste) de St Génès des Mourgues

### INSCRIPTIONS

---

Par internet jusqu'au samedi 14 mai 2022 par e-mail [duathlonstgenies@gmail.com](mailto:duathlonstgenies@gmail.com)  
Ou sur le site de la société en charge du chronométrage : [ats-sport.fr](http://ats-sport.fr)

Le samedi 14 mai 2022 de 14h30 à 17h30 à la Maison Pour Tous (Place de la Poste).

Pas d'inscription le dimanche 15 mai 2022, sauf pour la marche Nordique et la course enfant.  
Arrêt des inscriptions trente minutes avant le départ de la course choisie.

### Montants des inscriptions

Les tarifs des dossards peuvent varier selon votre date d'inscription à l'évènement.

Jusqu'au 10 mai : 18 euros pour l'équipe ou l'individuel Duathlon  
et 12 euros pour les courses pédestres et la marche nordique.

Après le 10 mai : 21 euros pour l'équipe ou l'individuel Duathlon  
et 14 euros pour les courses pédestres et la marche nordique.

2 euros par personne pour la course enfant, limité à trente enfants.

Toute inscription à un Evénement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

### **Règlement de l'épreuve**

Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les conditions du protocole gouvernemental sanitaire en vigueur à cette période seront mises en œuvre par l'équipe de l'organisation (réfèrent coordinateur COVID 19 : Mr Stéphane BEDU – Tel 07 84 78 44 97) et détaillées aux participants au plus tard au moment du retrait du dossard.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

---

Epreuve ouverte aux concurrents nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les concurrents nés en 2007 et 2008 ne peuvent participer que sur la partie VTT, la distance de la course à pied n'étant pas autorisée par le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme. Ils devront obligatoirement faire équipe avec un coureur à pied né avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Course enfants ouverte aux concurrents nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2012. Les concurrents nés en 2007 et 2008 ne peuvent participer qu'en individuel. Il n'y a pas de pré-inscription pour la course enfants, l'inscription sur place est obligatoire, le samedi ou le dimanche.

Il ne sera pas délivré de certificat médical sur place par les médecins de la course.

Autorisation parentale requise pour les mineurs.

Les renseignements donnés sur le bulletin d'inscription devront être validés par la signature du concurrent ou de son représentant légal pour les mineurs.

Conformément à la réglementation en vigueur au moment de la course, un protocole sanitaire pourra s'appliquer (exemples : présentation d'un pass sanitaire ou vaccinal lors du retrait des dossards, port du masque...).

Tout coureur ne respectant pas ces conditions se verra interdire le départ de la course.

Port du casque obligatoire pour tous les cyclistes.

En participant à l'évènement, vous participez à une des épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives. Par conséquent, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- D'une licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « Pass' J'aime Courir » ou encore « Pentathlon » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de l'Évènement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition,

### Règlement de l'épreuve

- d'une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, en cours de validité à la date de l'Évènement, sur laquelle est mentionnée la « non contre-indication à la pratique du sport en compétition », la « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition » ou de la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ;
  - ou, d'un certificat médical qui doit dater de moins d'un an à la date de l'Évènement ou de sa copie, pour les non-licenciés auxquels l'Évènement est ouvert. Mention Obligatoire sur le certificat médical : Il est précisé que votre certificat médical doit impérativement comporter l'une des trois mentions suivantes :
    - « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ;
    - « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ;
    - « non contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

Préalablement à l'Évènement, le certificat médical ou la photocopie de licence en format dématérialisée pourront être communiqués par le participant via l'outil de téléchargement accessible sur le site d'inscription.

Ces pièces communiquées de manière dématérialisée doivent l'être au minimum 2 jours avant la date de l'Évènement, pour permettre à l'Organisateur de les valider. Le participant devra donc vérifier, lors de son inscription en ligne, que sa pièce justificative a bien été validée. Si tel n'est pas le cas, cette pièce devra être apportée matériellement lors du retrait des dossards.

Aucun certificat médical envoyé par courrier ou par e-mail ne sera pris en compte.

Le retrait des dossards se fait exclusivement à Saint Geniès des Mourgues, le samedi 14 mai 2022 et le dimanche 15 mai 2022, jusqu'à une heure avant le départ de la course. Les horaires d'ouverture seront communiqués ultérieurement par l'Organisateur.

Lieu de retrait des dossards : Maison pour Tous (Place de la Poste), 34160 Saint Geniès des Mourgues. Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Le dossard sera nécessaire pour pouvoir accéder à la zone de départ et devra demeurer entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE :

---

### Duathlon

1 boucle de 7,5 km en course à pied (running) + 1 boucle de 17 km en VTT

Départ à 09h pour tous les coureurs à pied. A la fin de la boucle, les coureurs transmettent le relais (ceinture équipée d'une puce) à leur équipier VTT (les coureurs individuels prennent alors leur vélo).

## Règlement de l'épreuve

### Circuit running (balisage rose)

Au départ, le circuit emprunte la RD54 pendant 500 m (la circulation est alors filtrée le temps du passage des coureurs), puis rejoint les carrières à travers garrigue et sous-bois. La RD610 est traversée à l'aller et au retour par des passages souterrains.

### Circuit VTT (balisage bleu)

La course est ouverte uniquement aux vélos de type VTT/VTC ; le parcours traverse le bois des Fourches entre St Geniès et Castries puis gagne les carrières situées dans les bois communaux de St-Geniès et de Beaulieu; il franchit la RD610 par des passages souterrains.

La course traverse la RD54 et emprunte certaines voies publiques à St Geniès. Ces voies sont déviées entre 09h00 et 12h00, au moment du passage des cyclistes.

Possibilité de reconnaissance du parcours le samedi après-midi (fourniture par l'organisation d'un plan du parcours).

### Course à pied et marche nordique :

Même circuit que la course à pied du Duathlon

### Course enfants :

Un circuit de 1,2 km en course à pied + 1 boucle de 3,5 km en VTT/VTC.

Départ course à pied sur chemin pour accéder au chemin St Léonard puis chemin des oliviers et retour par la rue de la barrière (circulation déviée). Le VTT/VTC remonte l'ancien chemin de Montpellier puis rejoint le « bois des Fourches ».

Départ à 11h30 pour tous les coureurs à pied. A la fin de la boucle, les coureurs transmettent le relais à leur équipier VTT/VTC (les coureurs individuels prennent alors leur vélo).

Le détail du/des parcours sous format carte sera présenté sur le site internet de l'Événement et ses réseaux sociaux 30 jours avant l'épreuve.

## CHRONOMETRAGE

---

Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puce sous forme de bandelette collée derrière chaque dossard) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course à l'arrivée.

Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée. Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'Organisateur, par des moyens humains et/ou matériels, ne pourra être classé à l'arrivée.

### Règlement de l'épreuve

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne saurait en être tenu pour responsable.

### RAVITAILLEMENT :

---

A l'arrivée de la course à pied et vtt : ravitaillement complet

L'organisation du ravitaillement tiendra compte des mesures sanitaires en vigueur au moment des courses.

### MATERIEL INTERDIT SUR LE PARCOURS

---

Les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes et/ou motorisés ou à assistance électrique sont formellement interdits sur le parcours. En dehors de la marche nordique, les bâtons ne sont pas autorisés.

### LUTTE ANTI-DOPAGE

---

L'Evènement est une épreuve organisée sous l'égide de la FFA. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'Evènement. Les participants à l'Evènement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

### CATEGORIES

---

| EQUIPE DUATHLON                      | INDIVIDUEL DUATHLON                  | COURSE A PIED                        |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| PODIUM DUATHLON                      | PODIUM DUATHLON                      | PODIUM Course à pied                 |
| SCRATCH MIXTES                       |                                      |                                      |
| SCRATCH MASTERS (à partir de 35 ans) | SCRATCH MASTERS (à partir de 35 ans) | SCRATCH MASTERS (à partir de 35 ans) |
| SCRATCH FEMININES                    | SCRATCH FEMININES                    | SCRATCH FEMININES                    |

Règlement de l'épreuve

+ PODIUMS SURPRISES

|                            |
|----------------------------|
| ENFANTS                    |
| EQUIPES (nés en 2009/2012) |

## RECOMPENSES

Chaque concurrent recevra un objet souvenir. Le vainqueur de chacune des catégories sera récompensé.

## MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

---

Si les circonstances l'exigent, notamment en fonction du Protocole Sanitaire du Gouvernement, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli. Si l'Evènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre Evènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Evènement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

L'Organisateur permettra le remboursement si le participant se manifeste, sans quoi un Don sera fait à une association caritative.

## ASSURANCE

---

Les membres de l'organisation et les concurrents seront couverts par une assurance prise par l'Organisateur auprès de :

MAIF  
Délégation Montpellier-Antigone  
La Coupole – 329 av Léon Blum  
34961 MONTPELLIER Cedex 2  
Tel : 04 67 15 42 00

Le numéro de police est le 3464319 D.

## **Règlement de l'épreuve**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel. Le parc à vélo, sans être fermé, sera surveillé.

## **RESPONSABILITE CIVILE**

---

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

## **COUVERTURE MEDICALE**

---

- 2 ambulances de l'UNASS Languedoc-Roussillon et leurs équipes (2 véhicules VSL et 2 équipes de 3 secouristes)
- 1 liaison avec Service d'Urgences
- Un défibrillateur sera mis à disposition à la maison médicale.

## **DONNEES PERSONNELLES**

---

En tant que participant à l'Evènement, l'Organisateur vous invite également à lire attentivement les dispositions suivantes : A l'issue de l'Evènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Evènement.

### **Durée de conservation des Données**

Les Données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'Evènement. A l'issue de cette durée de conservation, Le Foyer des Jeunes procèdera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

### **Images de l'évènement**

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

## Règlement de l'épreuve

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

---

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser. L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

### CONDITIONS GENERALES

---

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le Règlement à tout moment selon l'évolution de la réglementation au moment de la course; veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evènement [www.duathlon-stgenies.com](http://www.duathlon-stgenies.com).

En cas de modification importante du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée lors de votre inscription.

Pour l'organisateur, le Président du Foyer des jeunes de St-Geniès-des-Mourgues

Martine Broes, Présidente du Foyer des Jeunes

